

Préparation Olympique Paris 2024

Un programme d'accompagnement de la préparation des sportifs marocains aux Jeux Olympiques. Le programme apporte des fonds pour financer les projets sportifs des fédérations nationales qui visent la qualification aux Jeux Olympiques.

Ce programme est financé à travers la convention relative à la mise en œuvre du programme pluriannuel de préparation et de participation des sportifs aux échéances sportives internationales 2019-2028, signée en avril 2019 entre le Comité National Olympique Marocain (CNOM) et le Ministère chargé des sports.

Objectifs

Permettre une meilleure préparation de l'élite sportive marocaine en vue de garantir sa qualification et la réalisation de performances aux Jeux Olympiques Paris 2024.

Modalités d'Accès au Programme

Les Fédérations Royales Marocaines Olympiques qui disposent d'un réel potentiel de qualification et qui souhaitent bénéficier de ce programme doivent envoyer au CNOM pour étude leur projet sportif contenant les éléments suivants :

- Les objectifs et stratégies du quadriennal des Jeux Olympiques Paris 2024, ainsi qu'une démonstration du potentiel de la fédération de se qualifier à ces Jeux ;
- La liste des sportifs à fort potentiel de qualification et de performance, avec les critères mis en place par la fédération pour leur sélection. (Toutes les informations des sportifs sélectionnés doivent être saisies sur la plateforme de suivi des sportifs mise à disposition par le CNOM) ;
- Le programme de préparation annuel : compétitions internationales et stages de préparation au Maroc ou à l'étranger, essentiellement, les compétitions qualificatives
- La liste de l'encadrement technique proposé avec les CV ;
- Le système de suivi technique, scolaire, psychologique et médical proposés par la fédération pour soutenir les sportifs sélectionnés.

Modalité de Gestion du Programme

Le CNOM mettra en place, avec les fédérations concernées, une convention pour :

- Délimiter les engagements de chaque partie ;
- Arrêter la liste des sportifs sélectionnés, ainsi que leur encadrement technique et médical ;
- Définir le programme de préparation et le budget y afférent ;
- Fixer les objectifs à réaliser par chaque sportif durant les Jeux ;
- Veiller au respect de la procédure de financement du programme ;

Les Fédérations devront respecter les modalités de gestion et les procédures définies par la convention signée avec le CNOM.